



Achat de véhicule d'occasion, quels recours en cas de panne ?

Par **hackjack83**, le **08/04/2011** à **16:50**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion le 2 avril 2011 à une nouvelle société de vente de véhicule (qui n'a pas de boutique, annonce par internet sur "le bon coin"). La vente s'est faite sur un parking, et oralement le vendeur m'a certifié que la courroie de distribution avait été faite récemment. Etant en présence d'un "professionnel" je ne me méfie pas plus que ça, et lui fais confiance. De plus il me remet un tas de facture dont "soit disant" la facture de la courroie de distribution. Le 8 avril 2011, je suis sur la route en direction de Draguignan quand d'un coup le moteur se met à descélérer puis s'arrête. Pas moyen de le faire repartir. Je contacte mon assurance pour me faire remorquer. Arrivé au garage Renault de Salernes, on me dit que c'est la fameuse courroie de distribution qui a lâché, qu'il y a une importante fuite d'huile, l'électro vanne qui sert à refouler les odeurs d'essence et bien d'autres choses qui ne vont pas. Au final le véhicule est hors d'usage ou alors avec de très coûteuses réparations.

Que puis-je faire, sachant que je viens de me rendre compte que mon assurance ne comprend pas la protection juridique et que j'ai acheté le véhicule 1000€ ?

Le vendeur a-t-il une obligation envers le véhicule qu'il a vendu ?

Puis-je me faire remboursé ?

Merci de me répondre, j'attends votre aide avec impatience :)

Cordialement

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **18:22**

Vous vous êtes assuré, lors de la vente, de l'identité du vendeur et que la carte grise était bien à son nom ?

Par **hackjack83**, le **08/04/2011** à **18:49**

Bonjour, la carte grise est au nom du propriétaire précédent et il n'y a aucune identité physique sur les papiers de vente, seul le tampon de la société de vente de véhicule. Malheureusement, j'ai fait preuve d'un excès de confiance du fait qu'il s'agissait d'une société :S

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **19:28**

Qui est indiqué comme vendeur sur le certificat de cession ? J'espère pour vous que ce n'est pas un véhicule vendu sans l'accord du propriétaire

Par **hackjack83**, le **08/04/2011** à **19:31**

le vendeur est AGT AUTO, j'ai les papiers du rachat du véhicule de l'ancien propriétaire à cette société